



Glossaire

[A - D](#) / [E - H](#) / [I - L](#) / **M - Q** / [R - U](#) / [V - Z](#)

Marijuana (Marie-Jeanne et autres orthographes diverses) :

substance à usage psychoactif faite des feuilles et des tiges du chanvre indien, séchées et hachées pour être fumées. L'étymologie de ce terme reste mal connue : il serait dérivé du portugais mariguango, " excitant ", qui s'appliquait, à l'origine, à un tabac de qualité médiocre. Désignation la plus fréquente du cannabis en Amérique du Nord. La francisation (" Marie-Jeanne ") est apparue dans les années 1970. *Classée comme stupéfiant.*

mCPP (méta -(chloroph Ényl) pipérazine) :

principe actif stimulant, retrouvé fréquemment dans les comprimés d'ecstasy en lieu et place de la MDMA.

MDMA (3,4-méthylènedioxymétamphétamine) :

principe actif de l'ecstasy, il s'agit d'une molécule ayant une activité de type amphétaminique dont l'usage s'est développé en Europe parallèlement à celui de la culture techno. La forme dominante en France au début des années 2010 n'est plus le comprimé mais la poudre et parfois le cristal. La MDMA est avalée mais aussi sniffée, plus rarement fumée ou injectée. En plus de ces effets amphétaminiques, la MDMA est un produit hallucinogène à fortes doses. Elle est classée comme stupéfiant en France. *Classée comme stupéfiant.*

Médiane/médian :

valeur d'une série statistique ordonnée qui la partage en deux groupes de même effectif (par exemple, le prix médian d'un ensemble d'échantillons d'un produit partage la série en deux : 50 % des échantillons observés sont moins chers et 50 % sont plus chers).

Médicaments de substitution aux opiacés (MSO) :

médicaments utilisés dans le cadre des traitements de substitution aux opiacés (TSO). On utilise parfois MSO de préférence à TSO pour évoquer l'ensemble des usages de ces médicaments, y compris les usages non thérapeutiques. Médicaments psychoactifs Médicaments qui ont un effet

psychoactif, même si celui-ci ne constitue pas l'effet visé (exemple : la morphine). Voir médicaments psychotropes.

Médicaments psychotropes :

médicaments dont l'effet recherché est de modifier le psychisme. Les principales classes de médicaments psychotropes sont : les hypnotiques (ou somnifères), les anxiolytiques (ou tranquillisants), les antidépresseurs, les neuroleptiques, les thymo- régulateurs (ou régulateurs de l'humeur) et enfin, les psychostimulants. Les médicaments psychoactifs constituent une classe plus large que les psychotropes. Lorsque l'on ne parle pas des médicaments, les mots « psychotrope » et « psychoactif » ont la même signification.

Méphédrone (4 méthcathinone ou 4 MMC) :

stimulant de synthèse de la famille des cathinones, proche de la famille des phénéthylamines (contenant la MDMA et l'amphétamine).

Mescaline :

Principe actif du peyotl (*echinocactus williamsii*) et d'autres plantes hallucinogènes, la mescaline provoque des distorsions de la perception visuelle, spatiale et temporelle. Sa consommation peut occasionner crises de panique, angoisse, paranoïa et autres troubles psychiatriques, de manière plus ou moins durable. *Classée comme stupéfiant.*

Méthamphétamine / Ice (Dexméthamphétamine) :

la méthamphétamine est un produit de synthèse de la famille des amphétaminiques, psychostimulant majeur et hautement addictif. provoquant les mêmes effets que l'amphétamine (stimulant physique et psychique) sous une forme plus marquée.

Elle se présente en général sous forme de cristaux transparents fumables mais également sous forme de comprimés semblables aux Ecstasy. d'où elle tire son nom. Aux Etats-Unis elle est surtout disponible sous sa forme cristalline (d'où son nom de Crystal ou Ice) fumée ou injectée. En Asie du Sud-est elle est plutôt ingérée sous forme de comprimés ; son nom Thaïlandais est Yaba, le « médicament qui rend fou ».

L'intoxication aiguë est caractérisée par une hyperactivité, un état confusionnel, une angoisse, des hallucinations, une agressivité et un syndrome sérotoninergique (délires, augmentation de la température corporelle, défaillance cardio-respiratoire). La méthamphétamine induit une dépendance physique et psychique. Elle a un fort potentiel neurotoxique lorsqu'elle est consommée de manière répétée. *Classée comme stupéfiant.*

Méthadone (chlorhydrate de méthadone) :

traitement substitutif des pharmacodépendances majeures aux opiacés dans le cadre d'une prise en charge médicale, sociale et psychologique, la méthadone est disponible sous forme de sirop ou de gélule. Les traitements par méthadone doivent être initiés par des médecins exerçant en centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ou à l'hôpital. Le relais par un

médecin de ville est possible, une fois le patient stabilisé. La forme « gélule » de la méthadone, plus discrète (les flacons de sirop sont très volumineux) et ne contenant ni sucre, ni éthanol, n'est pas destinée à la mise en place d'un traitement ; elle peut être prescrite en relais de la forme sirop aux patients stabilisés depuis au moins un an.

La prescription initiale de la forme « gélule » est réservée aux médecins exerçant en CSAPA ou dans les services hospitaliers spécialisés dans les soins aux usagers de drogues. La durée maximale de prescription est de 14 jours pour la méthadone sirop, tandis qu'elle est de 28 jours pour la méthadone gélule. La prescription se fait sur ordonnance sécurisée et la délivrance est fractionnée par périodes de 7 jours maximum, sauf mention du prescripteur sur l'ordonnance "délivrance en une seule fois". La toxicité aiguë de la méthadone est supérieure à celle de la buprénorphine (risque de surdose). *Classée comme stupéfiant.*

Microtrafic :

activité de petits réseaux de revente de drogues, comptant quelques clients, animés en général par des usagers-revendeurs s'approvisionnant directement auprès de grossistes implantés dans leur région d'origine ou à l'étranger (Espagne, Belgique, Pays-Bas).

Morphine (sulfate de) :

molécule agoniste opiacée disposant d'une autorisation de mise sur le marché pour le traitement des douleurs intenses et/ou rebelles aux autres produits analgésiques. Le traitement est disponible sous forme à action brève et sous forme à action prolongée (Moscontin LP® et Skenan LP®). Les présentations d'action prolongée sont parfois utilisées comme traitement substitutif des pharmacodépendances majeures aux opiacés. La morphine est un sédatif classé comme stupéfiant.

Mule :

terme désignant des personnes/passeurs transportant de boulettes de cocaïne, généralement, in corpore. Cette pratique peut entraîner la mort en cas de rupture accidentelle des sachets. On rencontre parfois le mot de « bouletteux ».

Nabilone :

médicament cannabinoïde, substitut synthétique du THC, commercialisé sous le nom de Césamet® (voir aussi Dronabinol). Il n'est autorisé en France que sous la forme d'Autorisations temporaires d'utilisation (ATU) nominatives délivrées par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS). *Délivré sur prescription médicale.*

Narguilé, Narghilé ou Chicha :

mode de consommation traditionnel du tabac dans une partie de l'Asie et de l'Afrique. Désigne aussi l'objet utilisé, une pipe constituée d'un long tuyau communiquant avec un vase rempli d'eau que la fumée traverse avant d'arriver à la bouche du fumeur. S'utilise en France avec du tabac (souvent parfumé). Peut être employé avec du cannabis ; on parle alors également d'une pipe à eau ou d'un bang.

Neuroleptiques :

classe de médicaments principalement prescrits dans les psychoses (schizophrénie par exemple).

Nouveaux produits de synthèse ou Nouvelles drogues de synthèse :

terme regroupant un ensemble de substances synthétiques qui imitent les effets de différents produits et n'ont la plupart du temps, au moment de leur apparition sur le marché, pas de statut juridique clair. Ces produits parmi lesquels on trouve des cannabinoïdes de synthèse, des cathinones ou des pipérazines, sont souvent commercialisés sur Internet. On désigne aussi parfois ces produits par les termes de *legal highs*, *research chemicals* et *designer drugs*.

Obligation de soins :

" L'obligation de se soumettre à des mesures de contrôle, de traitement ou de soins, même sous le régime de l'hospitalisation " relève du régime commun à toutes les infractions. Cette obligation peut être prononcée à l'étape présentencielle dans le cadre d'un contrôle judiciaire (code de procédure pénale) ou d'un ajournement du prononcé de la peine (code pénal). À l'étape sentencielle (code pénal) elle accompagne un sursis avec mise à l'épreuve ou peut être prononcée à titre de peine principale et enfin à l'étape postsentencielle (code de procédure pénale) elle accompagne une libération conditionnelle, une semi-liberté ou un placement à l'extérieur. La mesure est prise avant tout avis médical ; le juge en définit l'indication et la durée et le médecin en fixe la mise en œuvre. (Voir aussi Injonction thérapeutique).

Opiacés :

famille de produits obtenus à partir de l'opium, produit sédatif d'origine naturelle provenant de cultures de pavot (*Papaverum somniferum*). Leur action peut être agoniste et/ou antagoniste à l'opiacé de référence (la morphine). Outre la morphine, l'héroïne, la codéine, la méthadone, la buprénorphine haut dosage, la nalorphine, la naloxone et la naltrexone sont des opiacés. Une des caractéristiques majeures de certains opiacés est leur capacité à induire une dépendance psychique et physique. *Classés comme stupéfiant*.

Opium :

préparation obtenue à partir du latex des capsules du pavot. En pratique, l'opium est traditionnellement fumé ou inhalé sous forme de vapeurs, plus rarement ingéré (généralement pour une utilisation thérapeutique) ou prisé (pour la poudre d'opium). *Classé comme stupéfiant*.

Peines de substitution :

peines destinées à remplacer, pour des délits, une courte peine d'emprisonnement ou une peine d'amende. Il s'agit essentiellement des peines privatives ou restrictives de droit (suspension ou interdiction du permis de conduire, interdiction du territoire français), de travaux d'intérêt général (le condamné doit accomplir, sur une durée limitée, un travail non rémunéré au profit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association) ou de jours-amende.

Peyotl :

plante d'Amérique centrale, de la famille des cactacées, utilisée lors de pratiques chamaniques pour ses propriétés hallucinogènes dues à la présence de mescaline. Le peyotl est généralement mâché, parfois bu sous forme d'infusion. En France, le peyotl comme ses préparations ont été inscrits sur la liste des stupéfiants.

Pipérazines :

ensemble de molécules synthétiques ayant pour chef de file la benzylpipérazine (BZP). La pipérazine, noyau commun aux molécules de cette famille, s'insère également dans la structure de certaines substances médicamenteuses.

Pharmacocynétique :

étude du devenir d'un médicament, d'une drogue ou d'un produit dans l'organisme : pénétration, métabolisme, distribution par la circulation sanguine, action sur les récepteurs, élimination.

Polyconsommation / polyconsommateur :

désigne un usage concomitant ou répété dans le temps de (au moins) deux substances psychoactives. À l'échelle de la population française, l'étude de la polyconsommation se limite à l'association d'alcool, de tabac et de cannabis car les consommations d'autres substances illicites sont très rares. Chez les usagers actifs, d'autres associations de produits sont examinées.

Polyexpérimentation :

désigne le fait d'avoir expérimenté au moins deux produits psychoactifs au cours de la vie.

Poppers :

préparations contenant des nitrites d'alkyle (amyle, butyle, propyle, cyclohexyle etc), dissous dans des solvants organiques se présentant sous la forme de petit flacon ou d'ampoule à briser pour pouvoir en inhaler le contenu. Ils produisent une euphorie éventuellement accompagnée de rires, une dilatation intense des vaisseaux et une accélération du rythme cardiaque. Certains usagers les utilisent pour améliorer les performances sexuelles. Interdits à la vente ou à la cession en France entre 2011 et 2013, la fabrication et la commercialisation de ces poppers ne sont plus désormais sous le régime de l'interdiction.

Précurseur :

produit chimique susceptible d'être utilisé dans la fabrication de stupéfiants.

Prémix :

mélange industriel de boissons alcoolisées et non alcoolisées sucrées. Ils contiennent entre 4° et 5,5° d'alcool pur, tout comme les « alcopops ». Ces préparations sont soumises en France à une taxation spéciale.

Prévalence / taux de prévalence :

nombre de cas (d'une maladie, d'un phénomène, d'un problème) nouveaux ou déjà présents, décompté pendant une période donnée. Le taux de prévalence est calculé en rapportant ce même nombre à la taille de la population (pour 1 000 personnes par exemple).

Prévention environnementale :

mesures modifiant l'environnement immédiat culturel, social, physique ou économique d'une population, afin de réduire l'exposition des individus à un facteur (potentiellement) délétère. Elle consiste par exemple à restreindre l'accessibilité ou l'attractivité d'un produit par divers moyens (réglementation de l'usage, fiscalité, etc).

Prévention universelle, prévention sélective, prévention indiquée :

classification qualifiant la prévention de comportements à risques selon trois catégories de publics-cibles et leurs niveaux de risque associés :

- la prévention universelle s'adresse à des groupes de population générale sans identification a priori des risques individuels relatifs à un problème donné.
- la prévention sélective est dirigée vers des groupes à risque, jugés plus vulnérables que la population générale face à un phénomène donné, au regard de facteurs de risques sociodémographiques, psychosociaux ou environnementaux.
- la prévention indiquée est délivrée, généralement de façon individuelle, à des personnes qui manifestent les premiers signes ou des facteurs de risques du phénomène combattu.

Prix relatif :

prix d'un produit corrigé de l'augmentation de l'indice des prix (par exemple, l'augmentation du prix relatif du tabac signifie que la hausse du prix du tabac a été supérieure à celle des prix des autres produits).

Produits à inhaler :

Voir Solvants organiques

Produit primaire :

produit à l'origine de la prise en charge citée en premier, a priori celui qui pose le plus de problèmes à l'utilisateur.

Produit secondaire :

produit à l'origine de la prise en charge cité en seconde position.

Protoxyde d'azote :

produit de synthèse, le protoxyde d'azote est un gaz utilisé comme anesthésique en médecine et propulseur dans les bombes aérosols. Dans le cadre d'un usage détourné, il est utilisé en inhalation pour ses effets d'ivresse, d'euphorie, d'étourdissement et d'excitation. Sa durée d'action est très courte. *Délivré sur prescription médicale pour les spécialités pharmaceutiques.*

Programme d'échange de seringues (PES) :

mise en oeuvre d'une distribution de seringues à l'unité ou de trousse de prévention dans des lieux fixes (associations, pharmacies) ou mobiles (bus, équipes de rue). Par extension, sont nommés PES les lieux où sont distribuées les seringues. Ces programmes ont été mis en place à la fin des années 1980.

Provocation à l'usage (de stupéfiants) :

désigne le fait de provoquer à l'usage, à l'acquisition ou à la détention de stupéfiants, même lorsque cette provocation n'est pas suivie d'effet ou de présenter l'usage, l'acquisition ou la détention de cannabis sous un jour favorable (on parle dans ce cas de prosélytisme). Cette infraction est punie de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende (code de la santé publique, L.3421-4 - cf. annexe). Lorsque le délit de provocation à l'usage est commis par la voie de la presse écrite ou audiovisuelle, les dispositions particulières des lois qui encadrent la presse s'appliquent pour déterminer les personnes responsables.

Psilocybine :

produit hallucinogène d'origine naturelle, issu des champignons de type psilocybe. Ingérés crus ou cuits (dans une omelette par exemple), ces derniers provoquent des distorsions de la perception visuelle, spatiale et temporelle. Leur consommation peut occasionner crises de panique, angoisse, paranoïa et autres troubles psychiatriques de manière plus ou moins durable. *Classé comme stupéfiant.*

Psychoactif (ve) (produit , substance) :

qui agit sur le psychisme en modifiant le fonctionnement du cerveau, c'est-à-dire l'activité mentale, les sensations, les perceptions et le comportement. Au sens large, beaucoup de produits possèdent un effet psychoactif (café par exemple) mais tous ne posent pas problème. Dans un sens plus restreint, les substances psychoactives sont celles dont l'usage peut être problématique. On classe habituellement les substances psychoactives en trois catégories : les sédatifs, les stimulants et les hallucinogènes. En dehors du cas particulier des médicaments (voir médicaments psychotropes), les termes psychotropes et psychoactifs ont la même signification.

Psychoses / symptômes ou troubles psychotiques :

maladies mentales affectant profondément le comportement et dont le malade ne reconnaît pas le caractère maladif. Les symptômes psychotiques sont de deux ordres : - les symptômes délirants : idées ou perceptions (hallucinations) en opposition avec la réalité. Le patient est convaincu, adhère à l'idée délirante, - la dissociation : rupture de l'unité psychique, responsable de difficultés de communication, d'une altération de la logique, de discordances entre le discours, le comportement et le contexte des situations, de repli sur soi et d'apathie. La schizophrénie est l'une de ces psychoses. Apparaissant chez l'adolescent ou chez l'adulte jeune, sa survenue peut être accompagnée, révélée ou aggravée par l'usage de drogues.

Pureté :

part (%) de la drogue dans le poids d'un échantillon. On parle également de teneur.

[A - D](#) / [E - H](#) / [I - L](#) / **M - Q** / [R - U](#) / [V - Z](#)